

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de Libération et de L'Express par Patrick Drahi

Par décision du 3 juin 2015, l'Autorité de la concurrence a autorisé, sans engagement, l'acquisition par M. Patrick Drahi, du quotidien *Libération* (détenu par NewsCo Group et PMP Holding) d'une part, et des magazines *L'Express*, *L'Expansion*, *Mieux vivre votre argent*, *Point de vue*, *Lire*, *Studio Cinélive*, *l'Étudiant* et *01.net*, ainsi que des magazines gratuits *À Nous Paris*, *À Nous Lille*, *À Nous Lyon*, *À Nous Marseille*, d'autre part. M. Drahi contrôle par ailleurs les groupes de télécommunications Numericable et SFR. L'Autorité a considéré que cette opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence dans la mesure où elle ne crée pas de chevauchement d'activités sur les marchés de la presse, en particulier de la presse magazine. Le nouvel ensemble continuera en outre de faire face à des concurrents importants tels que les groupes Le Monde ou Lagardère Active.